

L'endettement financier des entreprises

L'ESSENTIEL

L'endettement financier des **entreprises** provient des **crédits bancaires** d'une part (pour près des 2/3, en France) et des **financements obtenus sur les marchés financiers** d'autre part (un peu plus d'1/3, en France).

Un **crédit bancaire** est accordé par un **établissement de crédit**. Il existe plusieurs types de crédits octroyés aux entreprises selon les besoins de ces dernières, comme des crédits d'équipement, des crédits de trésorerie, etc.

Alternativement, une entreprise peut choisir de s'endetter directement sur les marchés financiers. On parle alors de **financement de marché**. Concrètement, l'entreprise émet des titres financiers (obligations, titres de créances négociables à court ou moyen terme) qui sont souscrits par des investisseurs aux profils très différents : investisseurs institutionnels, entreprises, particuliers. Des fonds sont alloués à l'entreprise, pour une durée déterminée, contre paiement d'un **taux d'intérêt, fixe ou variable**. Le taux d'intérêt est variable lorsqu'il évolue en fonction d'un indice de référence publié le plus souvent sur un marché de taux d'intérêt, comme l'Euribor (taux de référence du marché monétaire européen).

L'endettement est utile pour l'entreprise emprunteuse, par exemple pour financer ses investissements immobiliers (comme des bâtiments d'usine), ses investissements en équipements (machines, matériels) et son activité (qui peut générer un besoin ponctuel ou saisonnier de trésorerie).

L'endettement est souvent **complémentaire d'un financement par fonds propres**, provenant soit des actionnaires ou associés, soit des bénéfices non distribués de l'entreprise. Ainsi, une entreprise peut décider de financer un investissement en ayant recours pour partie à ses fonds propres et pour partie à de l'endettement souscrit auprès d'un établissement de crédit ou via les marchés financiers. Le financement en fonds propres est plus propice au financement des investissements les plus risqués ou plus incertains (innovation, prospection de nouveaux marchés, etc.) qui ont un effet plus important sur le potentiel de croissance de l'entreprise.

L'endettement soutient l'investissement des entreprises qui représente 13 % du PIB français. L'investissement concourt à l'amélioration de leur compétitivité, favorisant ainsi la croissance économique.

L'endettement peut aussi conforter temporairement la **trésorerie d'une entreprise**, réduisant les risques de défaillances d'entreprises qui entraînent des suppressions d'emplois. Cela s'est particulièrement vérifié lors de la crise liée à la **Covid-19**.

En France, le **taux d'endettement des entreprises s'élève à 73 % du PIB** (décembre 2023). Il est inférieur à celui observé au Japon (101,8 %) mais supérieur à la moyenne observée dans la zone euro (56 %) et à la moyenne américaine (50,1 %).

Cet endettement a été favorisé par la période de **taux d'intérêt historiquement faibles – voire négatifs, depuis la crise financière de 2008**, et par la forte hausse des encours de crédit en réaction à la crise sanitaire (tirages de lignes de crédit des grandes entreprises et octrois de prêts garantis par l'État.) Les taux français ont été inférieurs à la moyenne observée dans la zone euro en 2021. Depuis l'été 2022 et le début de la hausse des taux directeurs de la BCE, la structure de financement à taux fixes et à maturité longue de l'endettement des entreprises françaises les a protégées de la hausse rapide des taux. La hausse du coût de l'endettement sera plus progressive mais aussi plus durable.

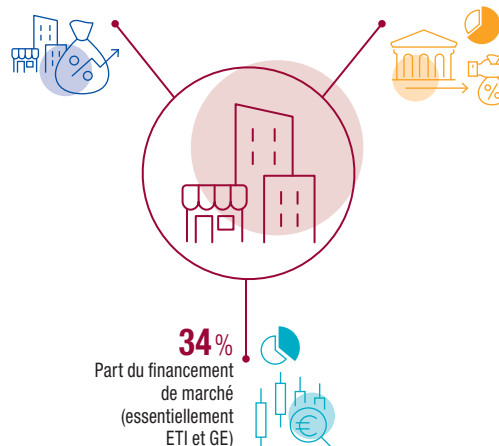
QUELQUES CHIFFRES

2053 milliards d'euros

Endettement financier des entreprises en France fin 2023
Taux de croissance : **+1,8 %** sur un an à fin 2023

66 %

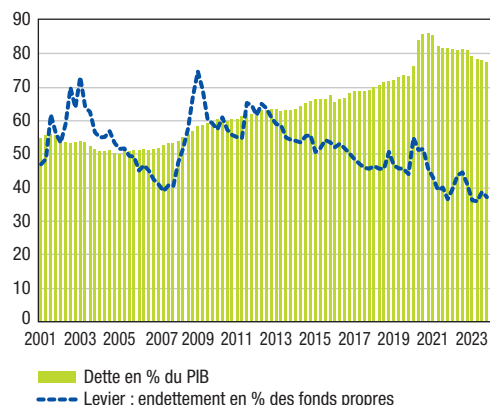
Part du crédit bancaire dont
PME : **42 %**,
ETI : **28 %**,
GE : **15 %**,
SCI et divers : **15 %**



PME : Petites et Moyennes Entreprises
ETI : Entreprises de Taille Intermédiaire
GE : Grandes Entreprises
SCI : Sociétés Civiles Immobilières
Source : Banque de France.

Endettement financier des entreprises françaises depuis 2001

(ratios en % du PIB et en % des fonds propres)

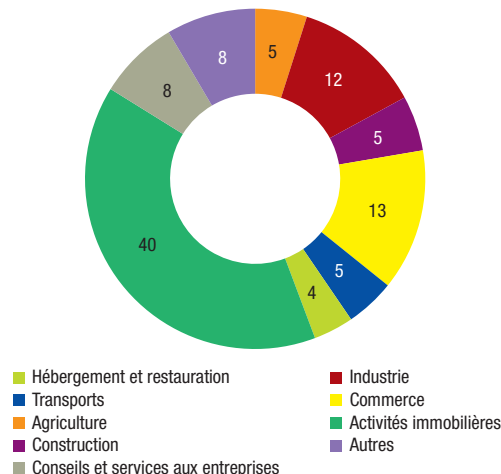


Source : Banque de France.

Lecture : la dette brute des Sociétés Non Financières (en vert) comprend les crédits accordés par les établissements de crédit et les titres de créance émis. Il est aussi calculé un ratio appelé « levier » présenté ci-dessus (en bleu). Le levier correspond au rapport entre l'endettement et les fonds propres d'une entreprise. Plus le levier est élevé, plus l'entreprise est endettée.

Répartition des crédits bancaires aux entreprises par secteur d'activité

(encours décembre 2023)



Source : Banque de France.

TPE ET CRÉDITS BANCAIRES

En France, les Très Petites Entreprises (moins de 10 salariés et chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros) représentent **26 % des encours** de crédits bancaires aux entreprises. De fin 2022 à fin 2023, on note une réduction de l'encours de crédits aux TPE, qui baisse de près de 10 %. Néanmoins, le taux d'obtention des crédits reste à des niveaux élevés, comparables à ceux d'avant la crise sanitaire. L'absence de difficultés avérées significatives se traduit par une faible sollicitation de la médiation du crédit par ces TPE.

ENDETTEMENT DES ENTREPRISES ET CRÉATION MONÉTAIRE :

La création monétaire, c'est-à-dire l'augmentation du stock de monnaie, résulte principalement de l'octroi de nouveaux crédits bancaires, notamment aux entreprises. En effet, un nouveau crédit se traduit par un nouveau dépôt bancaire, soit une hausse de la monnaie disponible. Inversement, le remboursement d'un crédit par une entreprise se concrétise par la réduction de son compte de dépôt, soit une destruction monétaire. Comme l'encours des crédits aux entreprises s'accroît en France (plus de nouveaux crédits que de remboursements), l'endettement des entreprises génère actuellement de la création monétaire.

COMPRENDRE

Les déterminants de l'endettement des entreprises :

Du côté de la demande : répondant aux **besoins d'investissement et de trésorerie**, la demande d'endettement est liée à l'évolution de l'activité d'une entreprise, à la **confiance** dans l'avenir pour assurer le remboursement ainsi qu'au niveau des **taux d'intérêt**.

Du côté de l'offre : pour octroyer un crédit et décider de sa durée, l'établissement de crédit prend en compte la **capacité de remboursement de l'entreprise** emprunteuse, liée à sa rentabilité prévisionnelle et éventuellement ses garanties. Le **niveau du taux d'intérêt** alloué dépend ensuite de la **politique monétaire** qui fixe des **taux directeurs**, auxquels s'ajoute une marge incluant notamment le **coût du risque pour le prêteur** (risque de non remboursement) et son **bénéfice**. Enfin, la **réglementation bancaire** liée à la **stabilité financière** influe sur l'octroi de crédits, en imposant à l'établissement prêteur de respecter des règles prudentielles.

Les risques d'un endettement excessif des entreprises :

- **Vulnérabilité accrue des entreprises endettées à un durcissement des conditions de crédit**, ce qui augmente le risque de défaillance en cas de taux variable. Ainsi, l'économie peut être fragilisée.
- **Frein à l'investissement** car des entreprises trop endettées ont moins de capacité de financement pour leurs investissements, ce qui peut nuire à leur compétitivité et donc compromettre leur avenir.
- Un endettement excessif sur une trop longue période risque de **maintenir des entreprises « zombies »**. Les entreprises « zombies » sont des entreprises préservées artificiellement grâce à un endettement à **taux très faible**, ce qui fausse la concurrence et entrave une allocation optimum du capital et du travail dans l'économie et freine donc l'innovation et la croissance.

CRISE DU COVID ET CRÉDIT BANCAIRE

De mars 2020 à juin 2022, plus de 140 milliards d'euros de Prêts Garantis par l'État (PGE) ont été octroyés à près de 700 000 entreprises, soit un peu plus de 10 % de l'encours total de crédit aux entreprises. Ces prêts ont soulagé la trésorerie des entreprises. En effet, dans un contexte de chute d'activité (liée aux confinements, télétravail, etc.), les entreprises devaient continuer à payer un certain nombre de charges et le remboursement de leur prêts bancaires classiques. Les PGE ont ainsi permis de faire face à ces contraintes car ils ne devaient pas être remboursés immédiatement. Depuis, l'encours de dette nette des sociétés non financières a atteint 1 160,3 Mds€ à fin décembre 2023, en hausse de 4,3 % par rapport à fin 2022.

UN PEU D'HISTOIRE

- 3300 av. J.-C. La comptabilité et le crédit apparaissent au Moyen-Orient.
- Avant notre ère Dans la Rome antique, le prêt à intérêt est pratiqué par les sénateurs et chevaliers.
- Jusqu'au VII^e siècle ap. J.-C. Le crédit est cependant rarement pratiqué par les banques.
- Vers 1250 La première société française par actions est créée à Toulouse. L'apparition des actions (fonds propres) complète le financement par l'endettement.
- 1309 La première bourse de commerce est créée à Bruges et la Bourse de Paris naît en 1724, ce qui facilite le développement du financement de marché.
- 1807 Le code de commerce en France définit trois types d'entreprises, ce qui permet de diversifier les modes de financement : la société en nom collectif (les participants apportent un capital souvent faible mais sont associés et également responsables), la société en commandite (les commanditaires apportent un capital avec une responsabilité limitée à ce capital) et la société anonyme (le capital est formé par des actions qui peuvent être cotées en Bourse avec une responsabilité limitée des actionnaires).
- Depuis les années 1970 L'essor des marchés financiers facilite le financement non bancaire des entreprises.
- 1972-1984 L'encadrement du crédit en France fixe pour chaque établissement bancaire le volume global de crédits autorisés. La Banque de France vise ainsi à ralentir le rythme de progression de la masse monétaire pour lutter contre l'inflation.

LA BANQUE DE FRANCE ET L'ENDETTEMENT DES ENTREPRISES

La Banque de France assure chaque trimestre une enquête sur l'accès au crédit bancaire auprès des entreprises sur tout le territoire national, pour mesurer la demande de crédits bancaires, le niveau d'obtention et l'évolution du coût du crédit.

La médiation du crédit permet à une entreprise confrontée à un refus de crédit bancaire de faire appel à la succursale Banque de France de son département. Si la demande est recevable, le médiateur contacte les partenaires financiers de l'entreprise pour essayer d'obtenir une solution. Très sollicitée durant les périodes de crise son activité a décru en 2023 avec 1 400 dossiers traités contre 2 175 en 2022. Son taux de succès est proche de 60 % des cas, en nette hausse par rapport à 2022. Le tiers des demandes porte sur des restructurations de PGE.

La cotation des entreprises mesure la capacité des entreprises à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans. Plus de 300 000 entreprises sont concernées et une bonne cotation favorise l'obtention d'un crédit par l'entreprise.

Le HCSF (Haut Conseil de stabilité financière), est « chargé d'exercer la surveillance du système financier français dans son ensemble ». Présidé par le ministre en charge de l'économie, le gouverneur de la Banque de France en est membre de droit et peut y proposer des mesures visant à préserver la stabilité financière et à assurer un bon financement de l'économie française. Ainsi, depuis 2018, le HCSF impose aux banques de limiter leurs financements vis-à-vis des grandes entreprises les plus endettées. Les établissements bancaires systémiques doivent limiter leur exposition à ces groupes à un niveau maximum de 5 % de leurs fonds propres.

L'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), adossée à la Banque de France, exerce la mission de surveillance des banques et des assurances et, à ce titre, veille sur les crédits gérés par ces structures.

Le site ABEIS (Assurance Banque Info Service), géré par la Banque de France, l'ACPR et l'AMF, publie le nom de sites ou d'entités non autorisés à proposer leurs produits financiers, notamment des crédits.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Financement des entreprises, La finance pour tous
- Évaluation des risques du système financier, rapport semestriel, Banque de France

À jouer :

- Dans la peau d'un banquier, jeu, Citéco

À voir :

- Le financement des entreprises, vidéo, ABC de l'économie
- Qu'est-ce qu'une banque ?, vidéo, ABC de l'économie
- Stabilité financière, vidéo, ABC de l'économie

Liens utiles :

- Mes questions d'entrepreneur, site de la Stratégie nationale d'éducation économique, budgétaire et financière